



CONFÉRENCE « THE EU INVESTMENT PLAN : INVESTING IN SOCIAL CARE & SUPPORT »

27 NOVEMBRE 2017, BRUXELLES

Version 1

Contact : Mathieu de Poorter (mathieu.depoorter@unipso.be)
Destinataire(s) : UNIPSO, EASPD
Objectif : Information
Confidentiel : NON

CONTEXTE

LA CONFÉRENCE

Cette conférence européenne était organisée par le [European Policy Center](#) (EPC) et l'[Association européenne des prestataires de services pour personnes en situation de handicap](#) (EASPD) sur le thème des investissements dans les secteur des services sociaux dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe (aussi appelé Plan « Juncker »). Cette conférence a réuni plus de 180 participants, provenant des institutions de l'UE, des gouvernements nationaux et régionaux de l'UE, d'autres investisseurs et des représentants du secteur social. Le programme de cette conférence se trouve en annexe.

L'invitation de l'UNIPSO par le biais de son Président fait suite à son intervention lors d'un précédent séminaire national « Accéder à de meilleurs crédits grâce au plan d'investissement de l'UE » (14 septembre 2017, Bruxelles).

INTERVENTION DE L'UNIPSO

L'UNIPSO fut invité à participer à une table ronde discutant des besoins de financement du secteur des services sociaux dans les pays représentés, ainsi que les obstacles auxquels le secteur est confronté et les solutions qui pourraient être envisagées.

Cette table ronde était modérée par Thomas Bignal (Policy Officer, EASPD). Sur la base de la précédente intervention du Président de l'UNIPSO, les deux questions suivantes lui ont été adressées :

1. « Vous représentez une organisation belge, merci de nous accueillir ici pour cette conférence : quel est l'expérience du secteur à profit social dans le financement privé des projets d'investissement ? » (5 minutes de réponse)
2. « Quels enjeux ou recommandations feriez-vous pour améliorer cette situation ? » (5 minutes de réponse)

LES RECOMMANDATIONS DE EASPD

À l'occasion de cette conférence, EASPD présenta plusieurs propositions visant à débloquer les investissements dans le secteur des services et de soutien sociaux (« social care and support »).¹

EASPD a identifié trois recommandations principales pour faciliter l'investissement dans des services sociaux de qualité et de soutien en infrastructure :

1. *Créer un fonds européen pour développement des infrastructures sociales*

Quatre secteurs sont visés : les services et soutien sociaux (« social care and support »), les soins de santé, l'éducation et les logements sociaux. Pour cela, ce fonds mettrait en place différents moyens :

- Les projets d'infrastructures sociales seraient financées par un fonds de 5 milliard € provenant de l'UE et de la BEI, dans le but de débloquer 25 milliards € d'investissement sur une période de 3 ans.
- L'investissement dans les micros et petits projets d'infrastructure (entre 250.000 € et 2 millions €) seraient soutenus par l'extension du programme EaSI (programme pour l'emploi et l'innovation sociale, ayant notamment un volet microfinance et entrepreneuriat social) et par la création d'un mécanisme de financement participatif (« crowdfunding ») social public-privé.
- Le soutien d'apport de capitaux additionnels avec un mécanisme basé sur les subventions à travers le Fonds structurel et d'investissements européens² et ayant un focus particulier sur l'Europe centrale et de l'est.
- Une communication plus ciblée avec des outils et services de conseil destinés aux secteurs des services sociaux.

2. *Créer des structures pour assurer un accès efficace aux projets de qualité*

La création d'un nouveau Groupe européen de haut niveau pour l'investissement d'infrastructure social de qualité (« European high-level group for quality social infrastructure investment ») pour coordonner, conseiller et mettre en capacité des structures de conseil en investissement social au niveau national et régional. Ces structures permettraient de faire en sorte que des projets de qualité puissent plus facilement accéder au Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS).

3. *Former une alliance ou un réseau de coordination de données sur l'investissement social européen et l'investissement en infrastructure social*

Ce réseau serait constitué d'universitaires, d'autorités publiques, d'investisseurs, de fournisseurs de services et d'Eurostat. Il serait en charge de coordonner, récolter et comparer des données sur les financements et niveaux d'investissement dans les secteurs sociaux, sur les tendances et besoins des usagers, les développements organisationnels, la création d'emplois, les conditions d'emploi, etc.

¹ Le rapport complet est disponible en anglais sur :

<http://www.socialinvestment.eu/templateEditor/kcfinder/upload/files/EASPD%20Report%20-%20Investing%20in%20Social%20Care%20and%20Support%20-%20an%20EU%20imperative%281%29.pdf>

² Ce fonds se compose des fonds suivants : Fonds européen de développement régional, Fonds social européen, Fonds de cohésion, Fonds européen agricole pour le développement rural et Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

INTERVENTION DE MONSIEUR STÉPHANE EMMANUELIDIS, PRÉSIDENT DE L'UNION DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL (UNIPSO)

QUEL EST L'EXPÉRIENCE DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL DANS LE FINANCEMENT PRIVÉ DES PROJETS D'INVESTISSEMENT ?

Introduction

Les besoins en financement du secteur à profit social sont forts mais pas homogènes. Les entreprises du secteur à profit social présentent en effet une **multitude de réalités et spécificités** relatives à leur secteur d'activité, leur taille, leurs compétences internes (ressources humaines et capital humain), leur mission, etc. Par conséquent, ces réalités et spécificités se traduisent aussi à travers des **besoins de financement différenciés**.

Constat et analyse de la situation

On peut tout d'abord tirer un premier constat : il existe un **paradoxe entre la dynamique des investissements du secteur à profit social et le comportement de ses entreprises à recourir au crédit bancaire**. D'un côté, le montant des investissements des Institutions sans but lucratif (ISBL) est évalué en 2014 à 3,5 milliards d'euros ; soit 3,8 % du total des investissements en Belgique et une dynamique de croissance des investissements des ISBL supérieure à celle des investissements dans l'économie totale. ³ De l'autre côté, les entreprises du secteur à profit social recourent faiblement au crédit bancaire pour financer ces investissements. ⁴

Plusieurs éléments reflétant la diversité du secteur à profit social permettent d'expliquer ce paradoxe. Tout d'abord, une des raisons se trouve dans le **comportement** de certaines entreprises du secteur à profit social qui s'exprime par une **double aversion au recours au crédit bancaire** pour le financement de leurs activités. ⁵

D'une part, on observe un **comportement d'aversion de principe** au recours au crédit bancaire : certains créateurs ou responsables d'entreprises considèrent qu'une gestion prudentielle, « en bon père de famille », est peu compatible avec l'endettement, et qu'il faut préalablement économiser le montant nécessaire à une dépense d'investissement plutôt que de demander un financement.

D'autre part, certaines entreprises du secteur à profit social ont une **aversion éthique** vis-à-vis du monde financier classique : certains créateurs ou responsables d'entreprises considèrent que les organismes financiers ou bancaires classiques appliquent des méthodes, utilisent des outils, sont financées ou octroient des financements selon des critères contraires à leurs valeurs explicites ou tacites ; dans ce cas seuls des organismes jugées plus conformes à ces valeurs sont sollicités, tels que Triodos, Crédal, à terme New B, etc.

Il existe par ailleurs un **effet de seuil lié à la taille des entreprises**. ⁶ En effet, certains produits ou systèmes sont réservés à des investissements représentant des montants très importants qui excluent la majeure partie

³ La supériorité de cette croissance des ISBL se manifeste essentiellement dans les secteurs de la santé humaine et de l'action sociale ; page 19 dans Fondation Roi Baudoin, *Le poids économique des ISBL en Belgique* (2017).

⁴ Le montant des paiements d'intérêt des ISBL est très largement inférieur à celui des sociétés non-financières hors ISBL ; page 27 dans Fondation Roi Baudoin, *Le poids économique des ISBL en Belgique* (2017).

⁵ Il est par ailleurs remarquable de noter qu'une minorité d'ASBL évoquent des difficultés d'obtention de crédits ou de lourdeurs administratives ; conclusions tirées (pages 28-31) de : Mertens S., Maree M., *Comment se finance le secteur associatif? Résultats d'une enquête de terrain menée en Belgique francophone*, Centre d'économie sociale (CES) et HEC Université de Liège (2011).

⁶ Selon le *Baromètre des associations 2016* de la Fondation Roi Baudoin, en Belgique 60 % des associations sont des petites ASBL (moins de 5 ETP salariés permanents) avec des recettes annuelles inférieures ou égales à 250.000 €, 31 % sont des grandes ASBL (entre 5 et 50 ETP) avec des recettes annuelles entre 312.000 € et 7.300.000 €, et 9 % sont des très grandes ASBL (plus de 50 ETP) avec des recettes annuelles supérieures à 7.300.000 €.

du secteur à profit social.⁷ Selon la taille des entreprises, mais aussi leur profil et capital humain, ainsi que le nombre de bénéficiaires, il existe différentes réalités quant aux sources et possibilités de financement disponibles et accessibles ; à titre d'exemple : un hôpital et une organisation de soins aux personnes handicapées n'ont pas les mêmes facilités d'accès à des crédits bancaires et cela quelques soient les montants et besoins recherchés.

Enfin, le faible recours au crédit bancaire des entreprises à profit social s'explique aussi par la **méconnaissance de l'ensemble des possibilités de financement** qui s'offrent à eux. Malgré les lieux d'information existants et des initiatives isolées, le responsable de moyenne ou petite structure n'a pas une vision suffisante de la cartographie des possibilités qui pourraient lui être offertes au moment où il en aurait besoin. Cela est d'autant plus valable pour les financements européens et en particulier les possibilités de financement offertes le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS). La mise en œuvre de ces possibilités de financement s'appuyant sur les intermédiaires financiers nationaux et régionaux, les responsables de petites et moyennes entreprises ne peuvent en contrepartie pas s'attendre à ce que leur banquier puisse les informer sur les possibilités de financements européens qui s'offrent à son entreprise sociale.

QUELS RECOMMANDATIONS FERIEZ-VOUS POUR AMÉLIORER CETTE SITUATION ?

Enjeux et pistes d'amélioration

En réponse au constat qui vient d'être posé, plusieurs recommandations nécessitent d'être adressées pour une **meilleure adéquation de l'offre de financement aux besoins et caractéristiques** des entreprises à profit social.

L'**accès et la proximité de l'information** sont des enjeux centraux qui méritent d'être améliorés. L'information disponible pourrait être mieux diffusée par un rapprochement des intermédiaires aux gestionnaires de terrain. En complément, ces intermédiaires devraient être en mesure d'apporter un soutien et une aide à ces gestionnaires en les aidant à trier et dégager rapidement les possibilités de financement les mieux adaptés aux besoins concrets des entreprises.

Une meilleure adaptation des outils financiers passe aussi par la **prise en compte de l'effet de seuil** lié à la taille des entreprises. Dans le cadre des initiatives européennes de financement, il serait nécessaire de mettre en place un continuum des offres et garanties de financements adaptés à la diversité des tailles de projets.

- Dans ce sens, les regroupements d'organisations d'employeurs (tel que l'UNIPSO) sont bien placés pour coordonner, conseiller et orienter les projets vers l'offre de financement la plus adéquat. Cela rejoint par ailleurs l'une des propositions d'EASPD avec la mise en place de structure de conseil en investissement social aux niveaux national et régional.

D'autre part, l'offre et les outils de financement devraient pouvoir mieux **prendre en compte le choix éthique** des entreprises à profit social. Pour cela, il est nécessaire de soutenir le développement des intermédiaires financiers solidaires et de renforcer leurs liens avec les initiatives européennes de financement. Le témoignage lors d'un précédent séminaire quant à la simplicité de l'utilisation des outils de financement européens par Belfius d'une part, et la complexité et longueur des procédures vécues par Crédal d'autre part, en est une bonne illustration.

- Si cela paraît pertinent, peut-être faut-il ici parler de l'implication de l'UNIPSO dans la banque coopérative New-B ?

L'adaptation des outils de financement devrait pouvoir aussi anticiper les évolutions prévisibles dans chaque sous-secteur à profit social, que ce soit en termes d'évolution des subventionnements, des phénomènes de regroupement des entreprises, de glissement de la question lucrative, d'évolution démographique, etc. Il serait par conséquent judicieux de développer des **outils de financement qui intègrent ces évolutions** afin de

⁷ Cet effet de seuil est renforcé par un effet de secteur avec une concentration des associations dans les secteurs des services sociaux (32 %) et de la santé (24 %) ; Fondation Roi Baudouin, *Baromètre des associations 2016* (2016).

mieux répondre aux types de défis, ainsi qu'à la temporalité et dynamique imposés directement par ces évolutions aux entreprises.

- Dans cette perspective, la proposition d'EASPD d'améliorer notre connaissance sur l'investissement dans le secteur des services sociaux en Europe et la reconnaissance des besoins différenciés des entreprises sociales, contribuerait à faire évoluer les outils de financement qui leur sont destinés.

Conclusions

Le problème de financement du secteur à profit social n'est pas neuf. Néanmoins la période actuelle fait naître un enjeu sans doute plus fondamental pour l'essence même des valeurs autour desquelles ce secteur s'est développé. En effet, face au sous financement que laisse entrevoir la faible marge de manœuvre des pouvoirs publics, de nombreuses initiatives apparaissent. On constate l'émergence de certains mouvements d'investissement à finalité lucrative dans des secteurs à forte demande de la part d'usagers en souffrance de toute solution (personnes âgées, personnes handicapées, petite enfance, etc.). Pour une organisation telle que l'UNIPSO, les services rendus par ses membres doivent être préservés d'un glissement vers les secteurs lucratifs et donc impérativement maintenus dans le secteur à profit social.

Par la modernisation des sources de financement et la prise en considération des particularités évoquées ci-avant, les initiatives de financement telles que celles proposées par l'Union européenne prendront une part et une responsabilité considérables dans la préservation de cette finalité sociale.